

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2024



Mairie de TILLOY ET BELLAY
25 route nationale
Tel : 03.26.66.90.69
Mail : mairie.tilloyetbellay@orange.fr
Site : www.tilloy-et-bellay.fr

Ordre du jour :

- Approbation des comptes-rendus des conseils municipaux précédents
- Délibération répartition du capital social SPL-XDEMAT
- Délibération respect des 1607h annuelles
- Délibération changement au tableau vert et jaune
- Délibération prêt lotissement JANIN
- Points divers
- Questions diverses

En présence de :

M. Christian CARBONI, Maire,
Mme Angélique CHASSAING, MM. Pascal CACHIER,
Freddy LALLEMANT, et Christophe TESTI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mmes Melissa PARISOT et Marie DAVERDON
MM. Florian LE ROUX, Jean-Baptiste MICHEL, et
Olivier RAGOUILIAUX,

M. le Maire déclare la séance ouverte à 19h10

M. Christophe TESTI est nommé secrétaire de séance.

● APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX PRÉCÉDENTS

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur les comptes-rendus des derniers conseils municipaux.

Personne ne prenant la parole, l'assemblée approuve les comptes-rendus des conseils municipaux précédents à l'unanimité.

● DÉLIBÉRATION RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL SPL-XDEMAT

M. le Maire rappelle les détails du rapport qui était joint à la convocation.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer à l'approbation de la nouvelle répartition du capital social de la SPL-XDEMAT:

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

● DÉLIBÉRATION RESPECT DES 1607 HEURES ANNUELLES

M. le Maire explique à l'assemblée que la loi du 6 août 2019 N° 2019-828 de transformation de la fonction publique a imposé à l'article 47, de redéfinir les règles relatives au temps de travail des agents publics. Le Préfet de la Marne sollicite de chaque collectivités ou EPCI une communication sur la légalité du régime du temps de travail appliqué au niveau local par l'envoi d'une délibération. M. le Maire rappelle la façon dont est calculé le temps de travail, rappelle que le temps de travail hebdomadaire est fixé à 35h pour l'ensemble des agents de la commune, rappelle l'organisation des cycles au sein des services.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

● DÉLIBÉRATION CHANGEMENT AU TABLEAU VERT ET JAUNE

M. le Maire rappelle que les rues inscrites au tableau vert sont du domaine public de la commune. La longueur de voirie qui en résulte est prise en compte pour la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'état. La communauté de Communes de Suippes a la compétence pour l'entretien des voiries.

Les rues et chemins inscrits au tableau jaune sont du domaine privé de la commune. C'est la commune qui les gère.

Considérant le chemin rural du vieux Bellay classé au tableau jaune, M. le Maire propose qu'il soit intégré au tableau vert la partie depuis la rue de l'église jusqu'à la route de La Croix (RD 466) et que cette partie fasse partie intégrante des voiries du village et mis en enrobé.

Considérant le chemin dit des vignes, ce chemin appartient à l'association foncière qui l'entretient. Il est équipé en partie de l'éclairage public, il est emprunté par des particuliers pour rentrer à leur domicile. Cependant, le chemin étant privé, il serait nécessaire de régulariser la situation par l'achat auprès de l'AF sur la partie concernée et de l'inscrire ensuite au tableau vert.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote pour l'inscription au tableau vert du chemin rural du Vieux Bellay et du chemin des vignes après l'exécution des procédures adéquates :

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

● DÉLIBÉRATION PRÊT LOTISSEMENT JANIN

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de l'état de la dette concernant les prêts à rembourser pour le lotissement. Le prêt de 100 000€ est remboursé, il reste celui de 200 000€ qui arrive à échéance mi-juillet. Compte tenu des ventes de terrains effectuées, et du montant à rembourser, le conseiller aux décideurs locaux de la trésorerie nous propose d'utiliser le fonds de roulement du budget principal de la commune et de contracter un emprunt de 50 000€ pour faire les travaux prévus ; ceci par prudence. Une fois que les terrains seront tous vendus, le fonds de roulement sera reconstitué.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote pour une demande de prêt d'un montant de 50 000€ :

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

● POINTS DIVERS

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'avancée de la commission concernant la sécurité de la RD466 et RD3. De nouveaux devis ont été demandés aux sociétés suite aux demandes de changement d'équipements. 2 plateaux ralentisseurs seraient installés route de la Croix, un au niveau du virage côté Châlons, et le second en entrée de village côté de La Croix en Champagne, et les chicanes actuelles inversées. Le panneau d'entrée de ville doit obligatoirement être déplacé pour permettre la pose du ralentisseur. Un arrêté a été pris en ce sens.

M. le Maire indique qu'il tient à faire une réunion avec les riverains et la commission avant de prendre la décision finale.

M. le Maire donne la parole à M. Christophe TESTI concernant les écoles et le périscolaire.

M. Christophe TESTI indique qu'il n'y a pas de changement de directrice, les classes sont composées de groupes de 15 élèves, qui est la limite de fermeture de classe. Le projet Maison des Assistantes maternelles est bien avancé, la communication sur l'ouverture est à lancer sur les sites, les applications et réseaux sociaux des communes.

M. le Maire fait part des dernières informations sur le réseau de captage de l'eau. La commune de Tilloy est exclue du maillage de la Région de Suippes. Une étude va démarrer pour un raccordement avec la Communauté de communes de la Moivre et la Coole. Une canalisation existe entre la commune et le lycée, les techniciens des 2 communautés de communes doivent être informés de l'emplacement du réseau pour mener à bien l'étude de raccordement.

M. le Maire informe l'assemblée que :

- les travaux de création de parking aux normes pompiers au-dessus de la citerne sur la RD3 vont débiter le 10 juillet.

- Le gravillonnage d'une partie de la route entre Tilloy et Saint Rémy doit commencer le 20 juillet.

- Le devis pour la réalisation d'un bâtiment communal est toujours en attente.

- Les travaux d'accessibilité de l'église sont faits. Un creux dans l'enrobé à l'entrée est à réparer, il va être repris par la création d'un avaloir. L'escalier doit être mis aux normes pour l'installation de la rampe. Des rustines non adaptées, pas pérennes et inesthétiques ont été faites sur celui-ci, la Communauté de communes propose désormais de poser un nouvel escalier.

- Le dossier de collecte des déchets avance, le système de « récompense » pour diminution des levées disparaît et il y a une augmentation du coût.

- Les terrains du lotissement, encore propriétés de la commune, sont en cours de nettoyage.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions, personne ne prenant la parole,

M. le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

La séance est levée à 20h23.